

Votants : 61

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SEMIE SUITE AU RETRAIT DE LA SOCIÉTÉ DEXIA CRÉDIT LOCAL DU PACTE D'ACTIONNAIRE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Françoise BURGAUD, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Dany MICHAUD à Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard EPOULET, Elsa FORTAGE, Alain LIAIGRE, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents pour départ :

Jérôme BALOGÉ, Christian BREMAUD, Romain DUPEYROU, François GUYON, Thibault HEBRARD, Anne-Lydie LARRIBAU, Elmano MARTINS.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20231211-C__39_12_2023-DE



C- 39-12-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SEMIE SUITE AU RETRAIT DE LA SOCIÉTÉ DEXIA CRÉDIT LOCAL DU PACTE D'ACTIONNAIRE

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles L.1524-1 et suivants ;

Vu l'article L.225-1 et suivants du Code du commerce ;

Le capital social de la SEMIE s'élève actuellement à 2 372 265 € pour 67 779 actions (soit un prix de 35 € par action). A ce jour, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est actionnaire de la SEMIE à hauteur de 8,70% du capital.

La Société Dexia Crédit Local, a fait part de son souhait de se désengager du capital social de la SEMIE. En effet, Le groupe Dexia fait l'objet d'un plan de résolution ordonnée approuvé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012. Dans ce contexte, le groupe Dexia cède ses participations dans les sociétés locales. Ainsi Dexia Crédit Local envisage de céder les 648 actions qu'elle détient dans la SEMIE à la Ville de Niort à leur valeur nominale, soit pour le prix de 22 680 €.

Conformément à l'article 14 des statuts de la SEMIE, cette cession est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article L.228-24 du code du commerce.

Cette cession d'action entrainera une modification de la composition du capital au sens de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales. Par conséquent, sous peine de nullité du vote du représentant de notre collectivité lors du CA, il convient d'approuver au préalable cette modification.

A l'issue du rachat d'action, le capital de la société composé de 67 779 actions, sera détenu comme suit dans l'ordre décroissant :

	Nombre d'actions	% du capital
ACTIONNAIRES PUBLICS	40 500	59,76%
Ville de Niort	34 600	51,06%
Communauté d'Agglomération du Niortais	5 900	8,70%
ACTIONNAIRES PRIVÉS	27 279	40,24%
Caisse des Dépôts et consignations	5 324	7,85%
Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes	4 672	6,89%
MACIF Participations	3 470	5,12%
Action Logement Immobilier	2 778	4,10%
MAIF Investissement Social et Solidaire	2 538	3,74%
MAAF	2 426	3,58%
Caisse Fédérale Crédit Mutuel Océan	1 854	2,74%
GROUPAMA centre atlantique	1 850	2,73%
Banque Populaire centre atlantique	1 360	2,01%
Chambre du commerce et de l'industrie	544	0,80%
Centre LECLERC	463	0,68%
TOTAL	67 779	100,00%

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de modification du capital social selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- Autorise son représentant au Conseil d'Administration de la SEMIE à voter en faveur de la cession d'action concrétisant cette modification de la composition du capital social de la SEMIE, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué